

## Conseil Municipal du 4 novembre 2014

Étaient présents : Mmes et Mrs BOUDAUD André, BREGEON Jean-Michel, GRIFFON Marie-Thérèse, BONNIN Gilles, AVRIL Céline, BAUCHET Jean-Pierre, MAINDRON Angéline, LEBOEUF Marie-Gabrielle, BRAUD Robert, LOIZEAU Christian, BELOUARD Marie-Bernadette, DURET Lydie, LOIZEAU Christophe, PIOT Catherine, CHIRON Laurent, SUAUDEAU Marie-Josèphe, BROCHARD Francky, LORRION Christelle, MECHINEAU Marina, LACIRE Yoann, GIRAUD Isabelle, GUILLET Isabelle, LOSSOUARN Aurélie, RICHARD Christophe, MERLET Aurélien, DURANDET François, RETAILLEAU Miguël.

### URBANISME

#### Droit de Préemption Urbain

Le Conseil Municipal a été informé sur les renonciations à préemption concernant les cessions de biens suivantes :

Consorts BRIENT  
Habitation – 7 impasse des Ajoncs

SCI BATINDUS  
Dépendance cciale – 27 rue du Calvaire

Consorts GRIMAUD  
Terrain – 15 rue Pointe à Pitre

M. DURAND et Mme AGENEAU  
Habitation – 8 rue Jean Yole

M. THIBEAUD Jean  
Habitation – 42 rue d'Autun

M. THIBEAUD Jean  
Terrain – 46 rue d'Autun

#### Transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes « Terres de Montaigu »

Le 29 septembre 2014, le Conseil communautaire, a approuvé le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU) à la Communauté de Communes « Terres de Montaigu ». Cette proposition de transfert de la compétence PLU répond aux problématiques rencontrées sur notre territoire :

⇒ l'essor démographique, témoignant de l'attractivité de notre territoire, et générant des besoins d'équipements publics et d'infrastructures ;

⇒ le souhait partagé de poursuivre et maîtriser notre développement ;

⇒ les différentes contraintes législatives et règlementaires, en termes de réduction de la consommation foncière, rendant nécessaire une réflexion commune pour ne pas subir la réglementation sans l'adapter à notre territoire.

La loi ALUR publiée en mars 2014, a instauré le principe de transfert automatique de la compétence PLU à l'intercommunalité, en mars 2017. Le bureau communautaire, lors de sa réunion du 18 juin 2014, a estimé la nécessité de travailler ensemble sur la construction d'un projet de territoire fort, sans attendre ce délai de 3 ans. Il est apparu que le PLU intercommunal (PLUi) était l'outil le plus pertinent afin d'exprimer ce projet politique et de le rendre opposable aux tiers.

L'ensemble des conseils municipaux a été invité à une réunion d'information et d'échange autour de cette problématique le jeudi 18 septembre 2014.

La mise en place d'un PLUi permettra, tout en préservant les identités communales, de fixer ensemble les « règles du jeu » en matière d'urbanisme et d'être mieux armés pour faire aboutir les projets face aux exigences des services de l'Etat notamment.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » à la Communauté de Communes « Terres de Montaigu ».

#### Constitution d'un « groupe de travail PLUi »

Afin de suivre la procédure d'élaboration du nouveau PLUi à l'échelle communale, un groupe de travail a été constitué comme suit :

M. André BOUDAUD, M. Jean-Michel BREGEON, Mme Marie-Thérèse GRIFFON, M. Gilles BONNIN, Mme Céline AVRIL, M. Jean-Pierre BAUCHET, Mme Angéline MAINDRON, M. Robert BRAUD, Mme Isabelle GIRAUD, M. Christian LOIZEAU, M. Christophe LOIZEAU, Mme Aurélie LOSSOUARN, M. Aurélien MERLET, M. Francky BROCHARD, M. Christophe RICHARD.

#### Constitution de la commission d'appel d'offres et du bureau d'adjudication et de la commission de délégation de service public

Le Conseil Municipal a procédé à la désignation des délégués de la commission d'appel d'offres et du bureau d'adjudication, ainsi que des délégués à la commission de délégation de service public comme suit :

Titulaires : BREGEON Jean-Michel, BAUCHET Jean-Pierre, GRIFFON Marie-Thérèse, BRAUD Robert, BONNIN Gilles, le maire étant d'office titulaire de ces commissions.

Suppléants : MECHINEAU Marina, CHIRON Laurent, GIRAUD Isabelle, LEBOEUF Marie-Gabrielle, LOIZEAU Christian

#### Convention pour le positionnement d'équipements GRDF sur un bâtiment communal

Suite à la sollicitation de GRDF (Gaz et Réseau de France) pour l'installation et l'hébergement d'équipements nécessaires au télérelevé en hauteur, GRDF propose la passation d'une convention l'autorisant à effectuer les essais sur plusieurs bâtiments communaux (les ateliers municipaux et la salle omnisports sont proposés), afin de déterminer celui qui convient le mieux. Le Conseil approuve la convention avec GRDF.

## ASSAINISSEMENT

### Tarifs budget assainissement 2015

La redevance d'assainissement, qui est obligatoire, est destinée à financer les charges du service d'assainissement de la Commune.

Ces charges comprennent les dépenses de personnel, de fonctionnement et d'entretien du service, les charges d'intérêts de la dette contractée pour l'établissement et l'entretien des installations et les charges d'amortissement des installations ; que l'amortissement technique en prenant en compte la valeur et la durée de vie des diverses installations ;

Le produit de la redevance doit couvrir l'ensemble des charges du service et en assurer l'équilibre ; que la redevance est assise, dans les conditions suivantes, sur le prix de l'abonnement et sur le nombre de mètres cubes d'eau consommés et taxables :

**a) en ce qui concerne les usagers domestiques, le nombre de mètres cubes d'eau est calculé sur la consommation réelle ou sur le forfait facturé comme suit :**

pour les foyers sans puits : le montant facturé sera composé de la part consommation réelle.

pour les foyers disposant d'un puits : le montant facturé sera composé de la part fixe et de 30 m3 par membre du foyer et par an, si la consommation n'est pas supérieure à la part consommation réelle ; si la consommation est supérieure, celle-ci sera alors prise en compte.

**b) en ce qui concerne les exploitants agricoles, le nombre de mètres cubes d'eau prélevés subit un abattement représentatif de la consommation professionnelle, en application de l'article 7 du décret n° 945 du 24 octobre 1967.**

---

Les informations sont extraites des délibérations du Conseil Municipal ; si vous souhaitez les consulter dans leur intégralité vous pouvez en prendre connaissance sur le panneau d'affichage en Mairie ou sur le Site Internet de la commune. [www.labruffiere.fr](http://www.labruffiere.fr) dans la rubrique : Conseil Municipal / les compte-rendus.

---

**c) en ce qui concerne les entreprises industrielles, commerciales ou artisanales, conformément à la convention passée avec la Commune, le nombre de mètres cubes d'eau prélevés est affecté d'un coefficient de rejet, d'un coefficient de dégressivité en fonction du volume prélevé et, par ailleurs, d'un coefficient de pollution, fixé pour chaque redevable par arrêté préfectoral, calculé en fonction du degré de pollution des effluents et, qu'enfin la redevance doit être recouvrée au moyen d'une rubrique spéciale figurant sur la quittance d'eau.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **fixe la part communale :**

- **de l'abonnement au service d'assainissement à 32,65 € hors taxe ;**

- **du taux de la redevance à 0,5327 € hors taxe par mètre cube d'eau.**

### Rapport annuel sur le prix et la qualité l'eau

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau de Vendée Eau.

## AMENAGEMENT

### Taxe d'aménagement communale

L'échéance de la taxe d'aménagement communale étant fixée au 31/12/2014, le Conseil Municipal a décidé de reconduire cette taxe dans les mêmes conditions de secteurs et avec le maintien des taux applicables.

Par ailleurs, le Conseil Municipal décide d'instaurer des exonérations facultatives et notamment pour les abris de jardin.

### Marché pour l'entretien des espaces verts 2014-2018

Suite à l'appel d'offres pour la passation d'un marché d'entretien d'une partie des espaces verts, le marché est attribué à la Société BROSSEAU sous forme d'un marché à bons de commande d'une durée de 24 mois renouvelable une fois.

Les montants annuels dudit marché sont : Minimum 10 000 € HT

Maximum 50 000 € HT

## SCOLAIRE – JEUNESSE

### Subvention Familles Rurales

Suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires ayant entraîné la création de nouvelles activités périscolaires, dont la gestion a été confiée à Familles Rurales. Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 5046 € pour financer les coûts liés à la mise en œuvre de ces activités en 2014.

### Création d'un emploi d'avenir

Pour la création d'un Emploi d'Avenir avec l'Etat, le Conseil Municipal délègue au Maire l'autorisation de signer la convention pour le recrutement d'un emploi (CDD) pour l'entretien des espaces verts.

Ce contrat d'une durée de 3 ans est renouvelable annuellement. 75% des coûts salariaux de cet emploi sont pris en charge par l'Etat.

## COMMUNICATION

### Nom du bulletin Communal

Suite à la proposition de la commission communication de donner un nom au bulletin communal, à choisir entre « La Bruffière Info » et « La Bruffière Mag. », le Conseil Municipal décide de nommer le bulletin communal de la Bruffière : « **La Bruffière Mag.** ».

## Conseil Municipal du 2 décembre 2014

---

Étaient présents : Mmes et Mrs BOUDAUD André, BRÉGEON Jean-Michel, GRIFFON Marie-Thérèse, BONNIN Gilles, AVRIL Céline, BAUCHET Jean-Pierre, MAINDRON Angéline, LÉBOEUF Marie-Gabrielle, BRAUD Robert, LOIZEAU Christian, BELOUARD Marie-Bernadette, DURET Lydie, LOIZEAU Christophe, PIOT Catherine, CHIRON Laurent, SUAU-DEAU Marie-Josèphe, BROCHARD Francky, LORRION Christelle, MECHINEAU Marina, LACIRE Yoann, GUILLET Gaëlle, LOSSOUARN Aurélie, RICHARD Christophe, MERLET Aurélien.

Absents représentés : GIRAUD Isabelle représentée par DURET Lydie, DURANDET François représenté par LOSSOUARN Aurélie, RETAILLEAU Miguel représenté par BROCHARD Francky.

## **Délégation de Service Public :** **Affermage Assainissement Collectif**

Le contrat de DSP, relatif à la gestion et l'entretien des stations et du réseau d'assainissement collectif, arrivant à échéance, le Conseil Municipal accepte la prolongation pour une durée d'un an de ce dit contrat par la passation d'un avenant entre la Commune et la SAUR.

## **Convention d'objectifs Bibliothèque Municipale**

La convention d'objectifs du 31/08/2009, avec le Département de la Vendée concernant les relations de partenariat entre la bibliothèque départementale et la bibliothèque municipale arrivant à son terme, le Conseil Municipal décide de renouveler la convention jusqu'au 31/12/2019.

## **Marché de prestations d'assurances**

Suite à l'appel d'offres relatif au marché de prestations d'assurances, le Conseil Municipal attribue le marché contenant 4 lots comme suit :

<u>Lot 1</u> - Dommages aux biens et risques annexes	GROUPAMA
<u>Lot 2</u> - Responsabilité et risques annexes	GROUPAMA
<u>Lot 3</u> - Flotte automobile et risques annexes	SMACL
<u>Lot 4</u> - Protection juridique des agents et des élus	MOREY et JOLY Compagnie CFDP

pour un montant total de 10 973.71 €

## **Diagnostic**

### **environnemental communal**

Depuis mai 2014, un diagnostic environnemental de la Commune de la Bruffière est en cours de réalisation par le bureau d'étude SEGI Ingénierie et par la Chambre d'Agriculture, selon la méthodologie du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) de la Sèvre Nantaise.

Un groupe de travail communal a été créé pour suivre et valider l'inventaire et diagnostic des zones humides et des haies présentes sur le territoire communal. La population a été informée au démarrage pour expliquer les objectifs et la méthodologie d'inventaire, lors d'une réunion publique.

**Les cartographies provisoires des zones humides et des haies seront mises à la disposition du public du 5 janvier au 30 janvier 2015, en mairie, afin de recueillir d'éventuelles remarques, questions ou propositions. Les retours seront analysés et discutés lors de la prochaine réunion du groupe de travail avec l'appui des prestataires.**

Cette démarche permet de déterminer la fonctionnalité de ces milieux, de définir des zones à enjeux pour la qualité de l'eau en vue de leur préservation. La Commune disposera ainsi d'un outil d'aide à la décision dans le cadre de la révision de son document d'urbanisme.

## **Recensement militaire**

Les jeunes nés entre le **1<sup>er</sup> et le 31 janvier 1999** doivent se présenter en Mairie avec le livret de famille de leurs parents avant **le 31 janvier 2015**.

Nous vous rappelons le caractère obligatoire de cette démarche, l'attestation qui sera remise, étant nécessaire pour toute inscription à un examen ou concours.

### **Bulletin trimestriel**

**Parution début avril 2015**

**Dépôt des articles avant le 5/03/2015**

Gérant : Conseil Municipal  
Rédaction : Commission Communication  
Imprimerie : Mairie de la Bruffière

## **INFORMATIONS MUNICIPALES**

### **Urbanisme - Déclarations Préalables**

*Au titre des monuments historiques, un périmètre adapté pour la protection de l'église et un périmètre de 500 mètres pour la protection du château de l'Echasserie ont été institués.*

*De cette reconnaissance patrimoniale résulte quelques contraintes, en particulier la nature et les couleurs des matériaux employés sur les parties extérieures de nos propriétés (ex : la couleur blanche est interdite).*

*Avant de réaliser des travaux divers (changement d'ouvertures, de clôtures, ravalement des façades ou autres travaux), vous devez effectuer une déclaration préalable en Mairie. Dans certains cas, un permis de construire sera nécessaire (lors des changements de destination d'un bâtiment).*

*Merci de veiller à vous renseigner en Mairie sur les démarches et leur délai avant le lancement de vos projets.*

NOM - PRÉNOM	NATURE DES TRAVAUX	ADRESSE
BOSSIS Antoine	Clôture	43, rue Léon Pervinquière
ROBIN Joseph	Panneaux solaires photovoltaïques	11, La Pinelière
PAVAGEAU Gilles	Surélévation d'une clôture	47, rue du Stade
LAMBERT Anthony	Clôture	27, rue de la Pénissière
BARBEAU Marie Noëlle	Division parcellaire	49, rue Paul Baudry la Paillotièrè
GRIFFON Eric	Extension d'une véranda	La Colardièrè
POIRON Thierry	Remplacement d'une fenêtre en baie	La Cailletière
VIEIRA Manuel	Préau et clôture	26, rue du Moulin
REZEAU Antony	Division foncière	Maingot
LES COMPAGNONS DE L'HABITAT	Panneaux solaires photovoltaïques	La Pointsière
Denis Christelle	Panneaux solaires photovoltaïques	8, rue René Couzinet
ROUSSEAU Guy	Préau	28, rue de la Croix de l'Epinay
AZUR SOLUTION ENERGIE	Panneaux solaires photovoltaïques	La Grande Bretonnière
GRIFFON Jean-Claude	Préau	7, impasse des Eglantines
GIRARDEAU Karine	Clôture	24, rue de la Croix de l'Epinay
AUGEREAU Bernadette	Surélévation d'une clôture	45, rue du Stade
GUIBERT Jean-Marc	Isolation extérieure sur façade	5, rue du Prieuré St Symphorien
GRIMAUD Florian	Modification de façade	39, rue de Lattre de Tassigny



## Centenaire de la Guerre 1914 - 1918

La Commune de la Bruffière était représentée aux commémorations de la 1<sup>ère</sup> bataille de la Marne du 11 septembre au 14 septembre 2014. Nous avons voulu que soient représentés, à cette commémoration, les enfants des 3 écoles Charles Perrault, du Sacré-Cœur et Notre Dame, ainsi que les collèges et lycées de Montaigu et d'Ancenis par la présence de 4 enfants de la commune, pour un devoir de mémoire mais surtout pour une transmission de la mémoire.

Lors de la remise des livres de la commune aux maires des communes de Dormans, Mondement, Connantre, Fère Champenoise et Soizy aux Bois, la Bruffière a associé lors de ces commémorations les familles vendéennes et de Loire Atlantique présentes lors de ce déplacement.



Notre périple a commencé le jeudi 11 septembre par une cérémonie à la nécropole nationale de Dormans présidée par Monsieur Bruyen, vice-président du Conseil Général de la Marne et Maire de Dormans (remise du livre de la Commune).

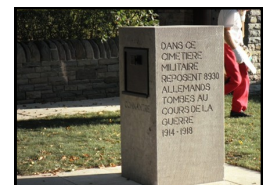


**Vendredi 12 septembre** : cérémonie à Mondement au pied du monument national de la bataille de la Marne, présidée par Monsieur Manuel Valls, premier ministre - remise du livre de la commune à Monsieur le Premier Ministre ainsi qu'à Madame Anne-Marie Desroche Noblecourt, Maire de Mondement).

**Fin de matinée**, Baptiste CHIRON et Arthur PINEAU ont accompagné le GRM pour un dépôt de gerbes au cimetière militaire de Soizy aux Bois avec des délégations militaires étrangères.



**Vendredi après-midi** : cérémonie à Connantre au cimetière militaire allemand.



**Le soir** cérémonie à Euvy, Antonin CHIRON et Célestin CHIRON, les enfants de la commune et les mamies ont participé au dévoilement de la plaque de l'histoire de la commune d'Euvy pendant la guerre 1914-18. (remise du livre à Monsieur Yves Chabot, Maire de la commune d'Euvy).



**Samedi 12 septembre** - Cérémonie de Normée :

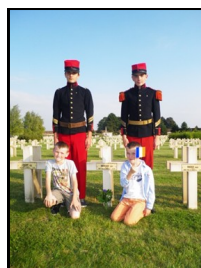
- Cérémonie religieuse en l'église de Normée
- Cérémonie sur les tombes des soldats du Commonwealth tombés durant la seconde Guerre Mondiale
- Cérémonie à la stèle du soldat vendéen Antoine Cardin
- Cérémonie pour le dévoilement de plaque du Conseil Général de la Vendée

**Après-midi** : cérémonie à Fère Champenoise

- Cérémonie devant la Mairie
- Cérémonie au monument aux morts
- Cérémonie à la nécropole de Fère Champenoise (remise du livre de la commune à Monsieur Michel Jacob, Maire de Connantre, Monsieur Bruno Legrand, Maire de Fère-Champenoise, à Monsieur De Courson, député-maire de la Marne).

Pendant ces cérémonies, Baptiste CHIRON et Arthur PINEAU avaient revêtu les uniformes d'un soldat mort durant la bataille de la Marne (uniformes non portés et donnés au GRM par la famille) - remise du livre de la commune à Monsieur Olivier Félix, Maire délégué de Normée.

Antonin CHIRON, Célestin CHIRON, Baptiste CHIRON et Arthur PINEAU ont participé avec les enfants de Fère Champenoise à accompagner les familles sur les tombes individuelles de leurs proches (sur cette photo, tombe du soldat Gabriel Neau).



Nous avons fini cette journée avec les familles allemandes à la réception donnée par la mairie de Soizy aux Bois, pour l'inauguration du monument où s'entrelacent un casque français et un casque allemand - remise du livre de la commune à Monsieur Michel Tellier, Maire de la commune de Soizy aux Bois, et président de « Mondement-14 ».



Merci aux Anciens Combattants de la Bruffière pour nous avoir permis d'emporter le drapeau des anciens de 14-18 et à l'Association « La Bruffière, autrefois » pour la recherche sur les soldats décédés durant cette guerre (8 soldats ont péri dans cette première bataille de la Marne). Sur la photo, Yves BRETIN portant le drapeau 1914-1918 et Roger HERAUD le drapeau de l'UNC, section vendéenne.

Nous remercions Monsieur Nicolas Cordonnier, vice-président de l'association « Mondement-14 », tous les élus de la Marne pour leur accueil durant ces 3 jours. Un merci particulier à Monsieur le Colonel Chauffert-Yvart, du 137<sup>ème</sup> Régiment de Fontenay, sa garde et son drapeau, de nous avoir accompagnés. Leur présence a donné un caractère solennel à ces cérémonies. **La Commune de La Bruffière recevra les 22 et 23 mai 2015, une délégation des communes de la Marne, du Pas de Calais et de la Meuse.**